



CHALLENGE INTERNE DES BLES D'OR 2016

Article 1 Généralités

Le challenge des blés d'or est un challenge amical ouvert à tous les coureurs des Blés d'or. Il a pour ambition de motiver le maximum de coureurs à participer aux courses. Il se base principalement sur les résultats sur 9 courses afin d'inciter les gouesnousiens à se retrouver lors de certaines courses.

Article 2 Classements

Le challenge fait l'objet de deux classements établis après chaque course

- en fonction des kilomètres parcourus,
- en fonction des points attribués en fonction du classement par catégorie des participants du club.

Article 3 Courses « privilèges » du challenge

Les courses retenues pour le challenge 2016 :

- **Noz cavalcade**
- **Trail de la vallée des seigneurs**
- **Foulées de la baie (Guissény)**
- **Le tour de Guip'**
- **La Plougastell**
- **Train Patates/ Plabennec**
- **Cap Iroise**
- **Marathon de la Transléonarde/trail des naufrageurs**
- **Trans'Iroise**

Ces courses sont retenues en fonction des participations des années passées et de leur organisation par les clubs « amis ».

Article 4 Points attribués

4.1 Courses « privilèges »

Pour chaque participation à l'une des courses définies à l'article 3, chaque concurrent gagne 30 points.

Un classement par catégorie des gouesnousiens H et F est établi sur la base des résultats des coureurs des Blés d'Or. Le premier obtient 50 points, le second 40 points, le troisième 30 points, le quatrième 20 points et le cinquième 10 points.

4.2 Autres courses

Pour toute participation à une course non retenue à l'article 3 chaque concurrent gagne 10 points.

4.3 Autres gratifications

Tout podium (par catégorie) quelle que soit la course (donc y compris hors course précisée en article 3) apporte une bonification de 50 points.

Toute photo dans la presse avec le maillot du club en position de course (non statique) apporte une bonification de 100 points. Le responsable du challenge peut attribuer 100 points à un coureur pour toute situation exceptionnelle (à raison d'une situation exceptionnelle par saison !!).

Article 5 Classements et lors

Les derniers classements sont établis la veille de l'assemblée générale du club.

Lors de l'assemblée générale des prix symboliques sont remis

Tous les coureurs ex-aequo seront récompensés de la même manière.

Article 6

Le responsable du challenge est chargé d'établir les classements (publiés sur le site internet du club).

Adopté par le conseil d'administration en date du 15 Septembre 2016